

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération n° 2026.08.31_05**

Le 31 août deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE - Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE-Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Secrétaire de Séance : Valérie MATHE

Date de convocation : 25/08/ 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Votants : 19

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260831-2026083105-DE



Rapporteur : Pascal DUMONT

DÉLIBÉRATION 05 : TRAVAUX DE RÉSORPTION DE 2 POINTS NOIRS SUR LA ROUTE FORESTIÈRE DE SAINT GUÉRIN - DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAVOIE AU TITRE DE LEURS POLITIQUES FORESTIÈRES

Monsieur Pascal DUMONT expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants :

- résorption de points noirs en forêt communale et privée de GRIGNON au lieu-dit : St Guérin

Ces travaux proposés par les services de l'ONF dans le cadre du budget forestier de la commune.

Le montant estimatif des travaux est : 9 497 euros HT selon le devis fournit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	4 (N. BLANC-GONNET- B. PETIT- V. GARDET-C. DI MARTINO)
Contre	
Pour	15

- ➔ **APPROUVE** le projet présenté.
- ➔ **APPROUVE** le plan de financement présenté sur la base du devis estimatif présenté.
- ➔ **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique auprès des services de la Région et du Conseil départemental pour la réalisation des travaux subventionnables aux taux en vigueur.
- ➔ **S'ENGAGE** à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur cette desserte en la limitant aux seuls ayants droit définis par la Commune.
- ➔ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au budget BP 2026.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

A GRIGNON, le 31 août 2026

Le Maire,

François RIEU

La Secrétaire de séance

Valérie MATHE

